

Dossier du BHI N° S1/1100

<p style="text-align: center;">LETTRE CIRCULAIRE 28/1999 7 juin 1999</p>
--

**TROISIEME RAPPORT PROVISoire SUR LA PLANIFICATION
STRATEGIQUE DE L'OHI**

Références : A. Décision No.11 de la XVe Conférence hydrographique internationale.
B. Lettre circulaire de l'OHI No.44/1998 en date du 5 octobre 1998

Monsieur,

La présente a pour objectif de tenir les Etats membres informés de la progression des questions liées à la planification stratégique. Le précédent rapport à ce sujet était contenu dans la LC 44/1998.

La troisième réunion du groupe de travail sur la planification stratégique, qui devait avoir lieu en mars 1999, a été annulée car l'ordre du jour n'était pas suffisant pour la justifier. Toutefois, diverses questions ont été traitées par correspondance et il convient de noter les points suivants :

Plan stratégique et programme de travail

Les commentaires reçus des Etats membres en réponse à la LC 44/1998 ont été favorables dans l'ensemble, et n'ont requis aucun changement majeur dans le projet de plan stratégique et dans le programme de travail. La majorité des réponses reçues étaient également favorables au projet de modification concernant les qualifications des directeurs.

Le groupe de travail sur la planification stratégique (SPWG) a également progressé sur la question de la préparation d'un cycle de planification pour l'Organisation.

Afin d'obtenir l'approbation finale de ces propositions, le BHI a proposé d'organiser une Conférence extraordinaire en mars 2000 (voir LC 18/1999).

Changement structurel

La lettre circulaire 44/1998 faisait référence à la nécessité de revoir et de modifier, si nécessaire, certaines activités et certains aspects structurels de l'Organisation. Le Comité de direction a préparé une proposition détaillée qui a été examinée par le SPWG en avril 1999. Cette proposition traite des changements au sein du BHI et des modifications prévues pour les publications et le portefeuille de

cartes, ainsi que d'un rythme d'activités plus soutenu. Elle identifie également certaines réductions des coûts de manière à ce que les changements prévus n'affectent pas le budget.

Il est demandé aux Etats membres d'approuver ces propositions dans la lettre circulaire 25/1999 récemment publiée.

Le SPWG a également examiné la nécessité de créer un Comité afin d'apporter une assistance au Comité de direction dans la période entre les Conférences, et estime qu'actuellement ceci n'est pas nécessaire.

Changement constitutionnel

Le SPWG a examiné la nécessité de modifier la Convention, et en a conclu qu'une modification de ce document de base n'était actuellement pas justifiée. Il pense que les ajustements organisationnels à présent nécessaires peuvent être effectués par le biais de l'approbation de changements au Règlement général.

Futurs travaux du SPWG

Le SPWG se réunira de nouveau en novembre 1999 pour finaliser son rapport aux Etats membres, comme requis par la Décision 11 de la XV^e CHI, ainsi que le plan stratégique et le programme de travail. Il préparera également des rapports concernant les Décisions 5, 7 et 8 de la Conférence.

Conclusion

Avant fin 1999, le SPWG aura terminé les travaux requis par la Décision 11 et un rapport final sera produit début 2000.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Commodore John LEECH
Directeur